

ENQUÊTE IPCF SUR LA TRANSFORMATION DIGITALE :

59 % des comptables-fiscalistes travaillent de manière digitale et 17 % d'entre eux l'envisagent fortement

Seuls 26 % des comptables-fiscalistes ont des clients « paperless »

Le constat est sans appel : le TGV de la transformation digitale entre en gare et nombreux sont les comptables-fiscalistes à souhaiter embarquer... dans les meilleures conditions. L'IPCF organise ce 07 novembre une journée d'étude sur la transformation digitale et publie les résultats d'une enquête sur le même thème.

Une journée d'étude fortement plébiscitée

Conscient des enjeux du numérique, l'IPCF se fixe la priorité de sensibiliser, de guider et d'outiller au mieux ses membres. Cette dynamique se concrétise au travers de l'organisation ce jour d'une journée d'étude exclusive intitulée « Transformation digitale : notre révolution ! ». L'événement se déroule à Bruxelles (Auditorium 44). Au programme : un webinar atypique, des témoignages de fiduciaires paperless ou encore des séminaires 100 % concrets. **Mirjam Vermaut, Présidente de l'IPCF** : « *Quelque 700 comptables-fiscalistes participent aujourd'hui à la journée d'étude. C'est une réussite. Ce large plébiscite démontre tout l'intérêt de la profession pour la thématique. Notre priorité à l'IPCF est de rappeler à nos membres que, pour assurer sa pérennité, la profession devra miser sur le digital tout en restant humaine. De plus, par le biais de la digitalisation, nos membres pourront encore davantage exercer leur rôle de conseiller auprès de leurs clients. Un véritable plus pour notre tissu économique!* ».

Une enquête exclusive (résultats en fin de communiqué)

Fin octobre 2016, l'Institut menait une enquête-flash sur le thème de la transformation digitale. Signalons que 1153 comptables-fiscalistes ont participé au sondage, soit plus d'un sixième des membres de l'IPCF. **Frédéric Delrue, Vice-Président de l'IPCF** : « *Les résultats de l'enquête sont révélateurs : nos membres prennent part à la révolution digitale et le cabinet comptable d'antan se transformera à terme en fiduciaire 'paperless'.* »

- Fiduciaire 'paperless' versus cabinet comptable classique : 59 % des comptables-fiscalistes ayant participé à l'enquête estiment travailler de manière digitale et 17 % d'entre eux l'envisagent fortement. La transformation digitale est bien amorcée !
- Facturation électronique : la sensibilisation à la facturation électronique commence à porter ses fruits. 66 % des sondés facturent par voie électronique ou envisagent de le faire. Signalons tout de même que seuls 13 % d'entre eux le font actuellement selon les standards complets de la facturation électronique. Le travail de sensibilisation actuellement mené conserve encore tout son sens.
- Clients : la profession a un rôle à jouer auprès des indépendants et dirigeants de PME. En effet, l'enquête indique que seuls 26 % des comptables-fiscalistes estiment avoir des clients 'paperless'. L'Institut encourage ses membres à accompagner leurs clients dans le processus de transformation digitale.
- Opportunité ou contrainte ? : 67 % des sondés considèrent le numérique comme une opportunité. La révolution digitale est en cours et recueille bien l'assentiment de la profession

Contact presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be

Enquête « Transformation digitale : notre révolution ! » (1153 participants)

1. Votre cabinet travaille-t-il de manière digitale ?

oui	59 %
non	24 %
non mais je l'envisage fortement	17 %

2. Votre bureau facture-t-il par voie électronique ?

oui mais uniquement via PDF	40 %
oui – un traitement automatique dans un programme comptable selon les standards de la facturation électronique	13 %
non	34 %
non mais je l'envisage fortement	13 %

3. A l'heure actuelle, avez-vous des clients « paperless » ?

oui	26 %
non	74 %

4. Pour vous, transformation digitale signifie ?

une opportunité	67 %
une contrainte	33 %

A propos du comptable(-fiscaliste) agréé et de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (IPCF)

Le comptable(-fiscaliste) agréé est le conseiller privilégié des entrepreneurs indépendants, des PME et des professions libérales.

En Belgique, seules les personnes disposant d'une agréation peuvent exercer la profession de comptable(-fiscaliste) sous le statut d'indépendant, à titre principal ou accessoire. Ces professionnels portent le titre de comptable agréé ou de comptable-fiscaliste agréé.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, un comptable salarié peut lui aussi, devenir - sur une base volontaire - membre de l'IPCF.

Organisme officiel d'intérêt public, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés a été fondé par l'Arrêté Royal du 19 mai 1992, Arrêté Royal abrogé et remplacé par la Loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales. Garant officiel de la profession, l'Institut tient à jour le tableau des titulaires de la profession (comptables et comptables-fiscalistes agréés) et la liste des comptables(-fiscalistes) stagiaires. Ceux-ci (personnes physiques et personnes morales) sont habilités par la Loi à exercer, en tant qu'indépendants, des missions comptables et fiscales pour compte de tiers. L'IPCF a également pour mission de veiller au respect des règles de déontologie, au bon accomplissement des missions confiées à ses membres et à l'organisation du stage permettant d'obtenir l'agréation légale requise du comptable(-fiscaliste).

L'Institut compte plus de 6.000 membres et stagiaires. www.ipcf.be

Contact presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be